



26, rue François MAURIAC
13010 MARSEILLE
Tel. 04 13 25 63 68

GARANTIE COMMERCIALE USINE

Cher client,

Nous vous remercions de votre confiance pour acquérir ce produit, et nous espérons que vous êtes satisfait de votre achat.

Si votre produit a besoin de n'importe quel service pendant la période de garantie, vous pouvez vous mettre en contact avec le distributeur/installateur qui vous l'a fourni, ou, dans le cas, avec la société S.A.R.L. Gazon du sud. afin de vous éviter n'importe quel dérangement pas nécessaire, nous vous suggérons de lire attentivement ces recommandations d'usage avant d'appeler le service de garantie.

SPECIFICATIONS TECHIQUES GARANTIES

Sujet aux termes, conditions et limitations contenus dans ce certificat de Garantie, S.A.R.L Gazon Du sud. Garantie la personne, entreprise ou entité qui achète à Gazon du sud. que, sous des conditions normales et pendant la période de garantie indiqué en bas, les produits de Gazon du sud . maintiendront son stabilité UV, la force de rupture et que la solidité à la lumière a une valeur 7-8 (par accord avec la norme UNE-EN ISO 105-B02-2001 Méthode 2). Il est considéré dans cette garantie que le produit va maintenir son stabilité UV, ainsi comme la force de rupture, si la force de rupture originale de la fibre du gazon ne décroît pas plus d'un 50%. La période de garantie varie selon le produit et la localisation géographique de l'installation du gazon S.A.R.L.Gazon du sud. La période applicable de la garantie commence dès la date de facturation. La suivante ligne contient la durée de la garantie

Tous nos gazon sont garantie 10 ans pour un usage ornemental si il est mentionné sur la fiche du produit

1. Cette garantie est pour le produit, dans aucun cas l'installation est incluse, et il sera valide toujours quand il soit présenté avec la facture originale ou la preuve d'achat (où il s'indique la date de l'achat, le modèle et le nom du distributeur/installateur). Gazon du sud. se réservent le droit à ne pas offrir le service de garantie gratuit si ces documents ne sont pas présentés ou si l'information indiqué sur les mêmes est incomplète ou illisible.
2. Hypothèses exclues de la garantie :
 1. Par ce raison ils sont exclus tous les dégâts produits par l'usure d'un usage intensif Cette garantie n'est pas applicable qu'a les installations domestiques pour un usage ornemental dans des lieux privées ou publics l'usage desquels ne soit pas ornemental.
 2. Des dommages produits par l'effondrement, détachement ou n'importe quel type de transformation naturelle ou forcée du terrain où le gazon est placé.
 3. Des dommages provoqués par une maintenance ou nettoyage pas correctes et différents à ce qui est recommandé par notre entreprise.
 4. Des dégâts provoqués par la réparation ou l'essai de réparation du produit par des personnes non autorisés par notre entreprise.
 5. Des dommages produits par n'importe quel type d'animal pour avoir gratté ou mordu le produit.
 6. Des dommages produits par des racines, arbres, et/ou déplantés qui se trouvent sur ou sous le gazon ou près du gazon SRL Gazon du sud
 7. Des dommages produits par des catastrophes naturelles.

8. Les dommages produits par le feu ou par l'exposition du gazon artificiel à une température supérieure à 80 ° C, ou par le contact avec des objets qui dépassent cette température, ou parce qu'il y a un effet de loupe produit par la concentration des rayons du soleil sur le gazon artificiel.
 9. Des dommages produits par le déchet sur le gazon synthétique de produits chimiques abrasifs.
 10. Des dommages produits par l'usage de produits chimiques de nettoyage qui contiennent des agents abrasifs, pesticides.
 11. Des irrégularités minimales pour l'état du gazon synthétique, insignifiantes pour la valeur et l'usage correct de celui.
 12. Des causes de force majeure ou d'autres causes qui s'échappent au contrôle raisonnable de S.A.RL Gazon du sud.
3. Cette garantie sera appliquée seulement à :
1. La quantité de produit établie sur la facture, complètement payée.
 2. Le produit qui ne soit pas déplacé de la place originale de l'installation sans la participation de S.A.R.L Gazon du sud. ou d'une équipe d'installateurs autorisée.

PROCEDURE DU SERVICE DE GARANTIE

Pour des réclamations justifiées :

- Un investigateur qualifié viendra à l'installation pour évaluer quel est le degré, la magnitude et l'extension des dommages.
- Dans l'hypothèse qu'effectivement un dommage soit compris et si ce n'est pas considéré viable la réparation ou substitution partielle, Gazon du sud, fournira le produit pour le remplacement, en permettant que le prix d'achat pour le produit pour le remplacement soit multiplié par une fraction décimale, le numérateur de laquelle sera le nombre de mois qui restent pour finir la période de garantie et le dénominateur sera le nombre totale des mois de la période la garantie.

Indemnisation = Prix produit remplacé x (n° mois restants de la garantie/n° mois totales de la période de garantie)

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La responsabilité de S.A.R.L.Gazon du sud. pour des dommages réels de n'importe quel type sera limité à la quantité payée pour le produit, sa réparation ou substitution.

S.A.R.L Gazon du sud

23 Impasse Rostand
13010 Marseille - France
Telf. +33413256368 - Fax: +33413256368
Web: www.gazondusud.fr
E-mail: contact@gazondusud.fr
Siret: 75175783200017